

SEANCE DU 31 Janvier 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 19

Date de la Convocation : 23/01/2017

Date d'affichage : 23/01/2017

ORDRE DU JOUR :

- **Adoption du PV de la dernière séance**
- **INTERCOMMUNALITE - plan local d'urbanisme - 2017/001**
- **COPE - constitution d'un groupe de travail - 2017/002**
- **PERSONNEL COMMUNAL - modifications de temps de travail - 2017/003**
- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - loyer GRIMPOBRANCHES - 2017/004**
- **SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - rapport annuel - 2017/005**
- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - convention ADPC 10 - 2017/006**
- **CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS DE COMPTABILITE, GESTION ET PRESTATIONS DE SERVICES - 2017/007**

L'an 2017, le 31 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOUMAZA Malika

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

2017/001 - INTERCOMMUNALITE - plan local d'urbanisme

RAPPELLE que la Loi ALUR du 24 mars 2014 en son article 136 prévoit le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu, avec effet au 27 mars 2017.

Le transfert de cette compétence serait automatique.

Ainsi, à compter de cette date, Troyes Champagne Métropole, exercera en lieu et place de la commune, cette compétence.

Considérant que la compétence urbanisme demeure une compétence de proximité qui, en l'état, nous semble devoir continuer d'être exercée par la commune,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable au transfert de cette compétence.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

2017/002 - COPE - constitution d'un groupe de travail

DIT que le Conseil Politique de l'Eau étant désormais constitué ,
2 délégués ont été désignés : M.BRANLE Christian et Mme TRESSOU Marie-Hélène (délibération n°2016/057 du 22 décembre 2016),

il convient désormais de constituer un groupe de travail, le Maire propose 7 membres, dont les noms suivent, pour y participer .

- BRANLE Christian, Maire
- TRESSOU Marie-Hélène, Adjointe au Maire
- LAUNOY Alain, Adjoint au Maire
- PESENTI Daniel, Conseiller Municipal
- GNAEGI Eric, Conseiller Municipal
- BERTHAUT Gilles
- PIELTIN Josiane

Prochaine réunion prévue le 8 février 2017 à 14h30 : préparation du budget

Pour mémoire, le Conseil municipal constitue le COPE dans son ensemble. C'est lui qui votera le BP de l'année, le prix de l'assainissement collectif, les travaux à réaliser sous tutelle du SDDEA

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

2017/003 - PERSONNEL COMMUNAL - modifications de temps de travail

Suite au départ d'un agent au service administratif et à la réorganisation entamée du service,
PROPOSE :

- l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe de 23/35ème à 35/35ème
- l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe de 16/35ème à 19/35^{ème}
- la suppression des postes indiqués dans le tableau ci-dessous

PRECISE que le Comité Technique Paritaire sera saisi dans ce sens.

DIT que les crédits budgétaires sont suffisants

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grades	Temps de travail	Postes existants ou créés	Postes supprimés
Attaché territorial contractuel	TNC 17.5/35ème	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	
Rédacteur territorial	TNC 25/35ème	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC		1
Adjoint administratif de 2ème classe	TNC 23/35ème		1

Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TC	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC 16/35 ^{ème}		1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC 19/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TC	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 17/35 ^{ème}	2	
ATSEM PPAL 2 ^{ème} classe	TNC 27/35 ^{ème}	1	
ATSEM de 1 ^{ère} classe	TNC 34/35 ^{ème}	1	
ATSEM PPAL 2 ^{ème} classe	TNC 23/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 31/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TNC 21/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 11/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 17/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 16/35 ^{ème}	1	
Agent de surveillance	TNC 7/35 ^{ème}	1 contractuel (art 3-3, alinéa 1 du la Loi du 26.1.84)	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC (emploi saisonnier ou contrat aidé)	1	

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

2017/004 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - loyer GRIMPOBRANCHES

RAPPELLE la délibération du 9 avril 2010 fixant les termes du bail avec la Société GRIMPOBRANCHES ORIENT concernant la location des parcelles communales cadastrées A400 et A401, lieudit "Champ de l'Abbé" pour une durée de 9 ans et le prix du loyer à savoir :

- montant 2010 : 2500€ + 2.5% du CA
- montant 2011 : 4000€ + 4% du CA
- montants 2012 et suivants : 4000€ et 5% du CA.

PROPOSE au vu des éléments présentés par M. LECOEUR, locataire et représentant de l'EURL GRIMPOBRANCHES, de fixer le prix du loyer comme suit :

la part fixe est arrêtée à 4 000€ (avant révision)

- 2016 : part fixe révisable + 2% du CA
- 2017 : part fixe révisable + 2.5% du CA
- 2018 : part fixe révisable + 3% du CA
- 2019 et suivants : part fixe révisable + 3.5% du CA

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette révision tarifaire.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

- SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - rapport annuel

– Point annulé

+++++

2017/005 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - convention ADPC 10

INDIQUE que le plan communal de sauvegarde est désormais finalisé. Il convient d'organiser sa mise en œuvre par le conventionnement de la commune avec l'ADPC 10, structure pouvant apporter un soutien logistique en cas de crise.

PRESENTE la convention proposée par l'ADPC 10.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de conventionner avec l'ADPC 10,
- CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

2017/006 - CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS DE COMPTABILITE, GESTION ET PRESTATIONS DE SERVICES

RAPPELLE la délibération du 19 décembre 2013 actant l'acquisition de logiciels auprès de la société SEGILOG pour la gestion administrative et comptable et les prestations de services s'y rapportant.

DIT que la convention initiale est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans selon les modalités financières suivantes :

- cession du droit d'utilisation : 3 915€ HT/an
- maintenance et formation : 435€ HT/an

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à reconduire cette convention dans les conditions financières énoncées ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

+++++

2017/007 – Constitution de la commission intercommunale des impôts directs (Troyes Champagne Métropole)

Cette commission se substitue aux CCID de chaque commune membre en ce qui concerne les biens commerciaux, les biens divers et les établissements industriels

Il convient de désigner une personne susceptible d'intégrer la commission et éventuellement une personne domiciliée en dehors du périmètre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Le Conseil municipal, après avoir entendu la composition et le rôle de la commission intercommunale des impôts directs,

- DECIDE à l'unanimité de désigner M.BARBE Didier, susceptible d'intégrer cette commission.

Questions diverses :

- Alain LAUNOY : Les lettres sur la façade de la Mairie vont être posées par un prestataire
- Marie-Hélène TRESSOU : Aux prochaines vacances de février, les enfants vont customiser un réfrigérateur qui sera ensuite déposé sur la place ; il servira de boîte à livres pour les enfants (dépôt, emprunt de livres, renouvellement tous les 3 mois.
- Marie-Claude ECHIVARD : informe qu'un contrat a été passé avec la poste pour la distribution du Ptit Lusignien.
- Organisation du repas des aînés
- Organisation des célébrations de mariages 2017
- Donneurs de sang : Collecte le 17 février 2017
- Travaux engagés dans la commune
- Echanges divers

Séance levée à 21 heures 10.

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Franceline
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	